

méros. La plupart d'entre nous sont mariés, et les permis de mariage portent aussi des numéros. Certains ont peut-être divorcé, et les certificats de divorce portent également des numéros. Et nos certificats de décès porteront des numéros.

Une voix: Nous avons aussi votre numéro, nous savons à qui nous avons affaire.

M. Knowles: L'assurance-chômage utilise son propre système de numérotage, ainsi que l'impôt sur le revenu. Tous les députés doivent avoir des comptes de crédit pour lesquels ils ont une pièce justificative. Je soupçonne que chacun d'entre nous a sa passe de chemin de fer et, même si nous n'utilisons pas le train aussi souvent que naguère, nous recourons très souvent à ces passes pour nous identifier. Or, elles portent des lettres et un numéro.

À la Chambre, nos fauteuils portent des numéros. Il en est de même de nos casiers postaux. Même nos bureaux ont des numéros. La plupart d'entre nous détiennent des polices d'assurance et chacune porte un numéro. Si nous avons une voiture, elle a aussi un numéro. Je demeure au Manitoba, et j'ai le même numéro depuis 1950. Nous avons tous un permis de conduire, dont le numéro est maintenant permanent, du moins au Manitoba et en Ontario. Si l'un d'entre nous a la chance d'avoir une propriété munie d'un titre, ce dernier porte un numéro. Nous avons probablement tous une hypothèque, qui elle aussi est numérotée. Quand nous allons voter, nous voyons notre numéro sur les listes des électeurs. Quand nous payons notre impôt foncier, nous constatons que notre numéro figure sur le rôle d'imposition. Nous avons aussi un numéro de téléphone. Au bureau, j'ai un système de numéros pour classer mes dossiers. Pendant l'heure du souper, j'ai constaté que le ministre des finances avait sa fiche dans mes dossiers et qu'il avait un numéro.

Une voix: Lequel?

L'hon. M. Sharp: Le numéro 007.

M. Knowles: Le nom du député de Kamloops figure dans mes dossiers, pas en tant que député, mais parce qu'il a été ministre de la Justice pendant un certain nombre d'années.

M. Chrétien: Il porte le numéro un en lice également.

L'hon. M. Sharp: Avez-vous attribué un nombre ordinal aux autres chefs conservateurs?

M. Knowles: Les journalistes ont peine à les classer par ordre de priorité. Mais pendant nombre d'années, nous avons utilisé des numéros pour faciliter l'identification dans une foule de cas et j'ai peine à comprendre pourquoi c'est un tel péché que d'avoir un numéro. Je donne à ce mot une double acception. J'ai trouvé un peu ridicule l'annonce dans les journaux de samedi, mais elle m'a amusée. Le ministère du Revenu national a dépensé quelques dollars pour dire aux Canadiens que chaque contribuable doit avoir un SIN—et le mot était écrit «s-i-n», tout en majuscules. (*Calembour sur le mot sin (péché)*)

Une voix: C'est le nouveau code d'éthique.

M. Knowles: Je me demandais ce que c'était; j'avoue avoir lu l'annonce. Le personnage de la caricature examinait l'une de ces délicieuses formules d'impôt. Naturellement, il y avait une jolie fille dessus et tous les contribuables étaient censés avoir un «SIN» ou péché. Évidemment, chacun lit la suite, pour savoir de quel péché il s'agit, mais avant de le découvrir, il tombe sur l'ordre d'avoir à l'inscrire sur sa formule d'impôt. J'aurais plutôt cru que c'était là quelque chose qu'on pouvait déduire, dans le calcul de l'impôt et je me suis demandé ce que j'avais bien pu manquer pendant tant d'années.

M. Lewis: Auriez-vous eu objection à en faire rapport?

M. Knowles: Cela me rappelle le vieux monsieur à qui l'on demandait si, ayant à recommencer sa vie, il commettrait les mêmes fautes. Il répondit: «Oui, mais je commencerais plus tôt».

Évidemment, SIN, pour le ministère du revenu national, c'est le sigle du numéro d'assurances sociales (*Social Insurance Number*). Je m'étonne qu'on n'ait pas déjà pris le ministère à partie pour cette incursion dans la nouvelle morale. Je ne sais pas si les autres députés ont lu l'annonce, mais j'avoue que je l'ai lue. J'ai demandé à bien des gens ce qu'ils en pensaient. Certains l'ont trouvée excellente, parce qu'elle serait lue; d'autres la trouvaient médiocre parce qu'elle ne ferait pas comprendre aux gens qu'ils doivent indiquer ce numéro sur leur formule d'impôt.

Mais n'est-ce y aller un peu fort que de considérer ce recours de plus en plus répandu à des numéros, dans une situation fort compliquée, comme une perte ou un déni de liberté individuelle. Ce n'est pas plus un déni de liberté individuelle, à mon avis, que le fait d'avoir un numéro d'immatriculation sur mon permis de conduire que je dois montrer à l'agent qui arrête ma voiture dans la rue, ou